

Centre de vacances
BDK Organisation ASBL
(Marche-en-Famenne 2022)



TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR	3
PROJET PÉDAGOGIQUE	3
PARTIE 1 – DE NOS STAGES ET ATELIERS EN BELGIQUE.....	3
CHAPITRE 1 - RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE NOS STAGES EN BELGIQUE.....	3
<i>Périodes.....</i>	3
<i>Accessibilité au centre de vacances.....</i>	3
<i>Répartition des groupes.....</i>	4
<i>Les activités.....</i>	4
<i>Garderies gratuites.....</i>	4
<i>Repas et boissons.....</i>	5
<i>Temps de repos.....</i>	5
<i>Vêtements et matériel à prévoir.....</i>	5
<i>Déplacements à l'extérieur.....</i>	5
<i>Dispositif d'urgence.....</i>	5
<i>Participation à des séjours en internat.....</i>	6
<i>Fiche médicale.....</i>	6
<i>Accidents.....</i>	6
<i>Usage de médicaments.....</i>	6
<i>Perte – vol – dégradation.....</i>	6
<i>Droit à l'image.....</i>	6
<i>Règles de vie au sein du centre de vacances BDK.....</i>	7
<i>Votre avis nous intéresse.....</i>	7
CHAPITRE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES	7
<i>Modalités d'inscription.....</i>	7
<i>Modalités de paiement.....</i>	8
<i>Politique d'annulation pour toute inscription à un stage.....</i>	8
<i>Garderies.....</i>	9
<i>Repas et boissons.....</i>	9
<i>Attestations de mutuelle.....</i>	9
<i>Attestations de fréquentation & fiscale.....</i>	9
PARTIE 2 – DE NOS SÉJOURS EN BELGIQUE.....	10
CHAPITRE 1 – RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.....	10
<i>Périodes.....</i>	10
<i>Accessibilité au centre de vacances.....</i>	10
<i>Répartition des groupes.....</i>	10
<i>Repas et boissons.....</i>	10
<i>Vêtements et matériel à prévoir.....</i>	11
<i>Horaires.....</i>	11
<i>Déplacements à l'extérieur.....</i>	11
<i>Dispositif d'urgence.....</i>	11
<i>Fiche médicale.....</i>	11
<i>Accidents.....</i>	11
<i>Usage de médicaments.....</i>	12
<i>Perte – vol – dégradation.....</i>	12
<i>Droit à l'image.....</i>	12
<i>Règles de vie au sein du centre de vacances BDK.....</i>	12
<i>Votre avis nous intéresse.....</i>	13
CHAPITRE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES.....	13
<i>Modalités d'inscription.....</i>	13
<i>Modalités de paiement.....</i>	13
<i>Politique d'annulation.....</i>	14
<i>Repas et boissons.....</i>	14
<i>Attestations de mutuelle.....</i>	15
<i>Attestations de fréquentation.....</i>	15
<i>Déduction fiscale.....</i>	15

IDENTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR

Les centres de vacances d'Arlon, de Bastogne, de Hatrival, de Léglise, de Marbehan, de Marche-en-Famenne, d'Oostduinkerke, de Virton et de Waremme sont gérés par BDK Organisation ASBL dont le siège social est situé rue du Boquillon 48 à B-6860 Mellier.

Notre site www.mybdk.be comporte toutes les informations nécessaires et relatives aux stages. L'équipe BDK est à votre entière disposition durant toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 17h. Pendant les vacances scolaires, les horaires de bureau sont modifiés sur base des horaires de stages.

Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions. Vous pouvez également envoyer un mail à belgique@bdkstages.be.

PROJET PÉDAGOGIQUE

La mission du projet pédagogique consiste à contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires. Il est disponible sur simple demande auprès de BDK Organisation ASBL, disponible auprès des coordinateurs du centre de vacances pendant son fonctionnement et consultable sur le site internet www.mybdk.be.

PARTIE 1 – DE NOS STAGES ET ATELIERS EN BELGIQUE

Chapitre 1 - Règlement d'ordre intérieur de nos stages en Belgique

Périodes

BDK propose, selon les disponibilités des infrastructures réservées, des activités à chaque période de congés et de vacances scolaires, à savoir :

- Congé d'automne (Toussaint)
- Vacances d'hiver (Noël et Nouvel An)
- Congé de détente (Carnaval)
- Vacances de printemps (Pâques)
- Vacances d'été (Juillet / Août)

Accessibilité au centre de vacances

L'ensemble des centres de vacances en plaine sont accessibles à tous les enfants âgés de 3 à 15 ans

Le centre de vacances de l'ISMA accepte les enfants à partir de 2^½ ans.

Les stages de football sont accessibles pour les enfants de 6 à 15 ans.

Seuls les enfants propres sont acceptés.

- Enfants porteurs d'handicaps

Le centre de vacances accepte des enfants de type 1 (retard mental léger) et type 3 (troubles du comportement).

Nous demandons cependant aux parents de nous expliquer la spécificité de l'handicap de l'enfant lors de l'inscription afin d'organiser au mieux son intégration.

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des enfants handicapés moteurs en raison des infrastructures qui ne s'y prêtent malheureusement pas.

- Maladies contagieuses

Les enfants victimes de maladies contagieuses seront écartés. Une attention particulière doit être portée à la contagiosité lors de l'examen préalable à l'entrée de l'enfant en centre de vacances. En effet, le report de

l'entrée en milieu d'accueil peut être exigé en attendant la disparition de certains symptômes, la confirmation d'un diagnostic ou la fin d'une période d'incubation (varicelle).

- Pédiculose (présence de poux sur la tête)

Les poux ne sont pas en exclusivité dans les écoles. Toutes les collectivités peuvent malheureusement rencontrer un problème de poux. C'est une problématique délicate car elle crée parfois des stigmatisations de certains enfants et de leur famille. Dans la plupart des cas, une fois le traitement entamé, les enfants ne sont plus contagieux.

Les parents seront informés du problème à la fin de la journée et devront réaliser le traitement le soir :

- Peignage des cheveux mouillés avec peigne à poux.
- Traitement local avec un pédiculicide : shampoing à base de Pyrethriinoïdes, lotion à base de Malathion.

Si le traitement a été effectué, l'enfant sera accueilli le lendemain pour participer aux activités. Une éviction de 24 heures pourra être envisagée en cas de pédiculose massive.

Répartition des groupes

Nous acceptons les enfants âgés de 3 à 15 ans. Une exception à cette règle peut être apportée en accueillant les enfants à partir de 2 ans et demi si nous avons les infrastructures adaptées. Les groupes sont répartis par tranche d'âge lors de l'inscription. Si le nombre d'enfants le permet, nous subdiviserons les catégories d'âge en sous-groupe d'enfants de la même tranche d'âge. A l'inverse, si le nombre d'enfant par groupe est insuffisant, nous regrouperons les enfants au sein d'un même groupe tout en respectant l'épanouissement de chacun et notre projet pédagogique.

Les activités

Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h30. Les enfants doivent impérativement être présents pour 8h45 au plus tard afin de ne pas perturber le début des activités.

Exemple d'une journée type (nous tenons bien entendu compte des besoins de l'enfant pour les breaks et autres temps libres).

09h00 : début des activités

10h30 : collation

10h45 : reprise des activités

12h00 : repas de midi

12h45 : reprise des activités

Moment de détente ou de repos pour les plus petits

15h00 : collation

15h15 : reprise des activités

16h15 : fin des activités

16h20 : rassemblement dans les locaux de garderie pour l'accueil des parents, retour au calme, évaluation collective de la journée.

Une demi-journée est consacrée au thème du stage, l'autre demi-journée, les enfants découvriront une multitude d'activités artistiques, ludiques et sportives.

Dans le courant de la semaine précédant la venue de votre enfant en stage, un mail explicatif vous sera envoyé.

Garderies gratuites

BDK organise des garderies gratuites durant toutes les périodes de stages.

Si vous ne récupérez pas vous-même votre enfant, il est obligatoire de compléter le document « d'autorisation parentale », qui vous est envoyés par lien dans les différents mails que vous recevrez après l'inscription.

Repas et boissons

Nous vous demandons de fournir une gourde à vos enfants. Ils disposeront d'eau potable tout au long de la journée. N'oubliez pas de prévoir les collations pour les pauses du matin et de l'après-midi.

Nous insistons sur le fait d'éviter le « suremballage ». Une boîte à tartine contenant gâteaux ou fruits sera préférée.

Pour les repas, vous avez la possibilité de commander des sandwiches qui seront livrés tous les midis aux enfants.

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous en informer par mail à l'adresse belgique@bdkstages.be et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

Temps de repos

Un espace adapté au repos est aménagé pour les groupes de 3 ans à 5 ans. Pour les enfants qui en ressentent le besoin, une sieste est proposée après le repas. Pour les autres, des activités plus calmes sont prévues : lecture d'histoires, dessins, promenades, etc.

Vêtements et matériel à prévoir

Nous vous demandons de prévoir l'équipement et le matériel de votre enfant en fonction du thème du stage et de la météo. Voici une petite check-list de l'équipement utile à prévoir :

- 3/5 ans et 5/7 ans : des vêtements de rechange en cas de petits accidents, langes, lingettes...
- Football : coupe-vent, training, maillot, short, chaussettes hautes, protège-tibia, chaussures de foot à crampons.
- Vélo : prévoir un vélo en bon état (pneus gonflés, freins en état, etc.), petites roues (pour les groupes d'initiation), casque, genouillères.
- Fort boyard, Koh Lanta et autres stages aventure : vêtements et chaussures de rechange.
- Paintball / laser game : chaussures de marche ou à crampons, pantalon long obligatoire.
- Stage nature : vêtement outdoor

Si un stage demande du matériel spécifique ou un équipement adapté, nous vous le ferons savoir au plus tard le jeudi précédent le début du stage par mail.

Il est également important de prendre en considération les conditions climatiques. Par tous les temps, nous vous demandons de prévoir un coupe-vent, des vêtements de rechange, etc. En été, pensez à prévoir casquette, chapeau, crème solaire, etc.

Nous vous conseillons d'inscrire le nom et le prénom de votre enfant sur tous les objets lui appartenant (sac, manteau, vêtements, etc.).

Déplacements à l'extérieur

Dans le cadre de certaines activités (sortie paintball, ferme pédagogique, maison de la pêche, etc.), les enfants peuvent être amenés à se déplacer à l'extérieur du site. Nous vous tiendrons informés des dispositions à prendre si une modification de l'horaire devait avoir lieu ou si un nouveau lieu de rendez-vous devait être fixé.

Dispositif d'urgence

En cas d'urgence, chaque centre de vacances appliquera le plan d'urgence inhérent à l'établissement dans lequel il se trouve.

Des consignes de sécurité, affichées en nombre et facilement accessibles, renseignent le personnel encadrant sur la conduite à suivre en cas d'incendie ou autres.

En cas d'alarme, l'ordre sera d'évacuer les occupants, de suivre les itinéraires d'évacuations et de se rendre au lieu de rassemblement en attendant l'intervention et les consignes des secours.

Participation à des séjours en internat

Si votre enfant est inscrit à l'un de nos séjours en internat en Belgique, nous vous demandons de respecter ces quelques règles particulières :

- Il vous est demandé de respecter les horaires qui vous sont communiqués via les mails de confirmation d'inscription à nos séjours.
- Il est important de prévoir des draps pour la literie ainsi qu'un sac de couchage et oreiller.
- Équipement de base pour la semaine : le nécessaire de toilette (essuies de bain, savon, brosse à dents, dentifrice, gants de toilettes, etc.), pyjama, vêtements chauds pour le soir, vêtements de sport, de pluies et des vêtements de rechanges.

Fiche médicale

Il est obligatoire de compléter une fiche médicale pour chaque enfant inscrit à l'un de nos stages. Grâce à votre compte via le site internet <http://www.enfance-jeunesse.marche.be>, ce document est informatisée. Vous devez le compléter et mettre à jour celui-ci avant chaque début de stage via l'onglet « Fiche infos ».

Accidents

En cas d'urgence, les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par le responsable du centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

Nous vous remettons les documents d'assurance à faire remplir par le médecin. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

Usage de médicaments

Les animateurs et coordinateurs disposent d'une boîte de premiers secours. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du paracétamol, du désinfectant, une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

Les membres du personnel du centre de vacances ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants. Ils sont autorisés à le faire uniquement sur base d'un certificat médical les y autorisant.

Perte – vol – dégradation

L'ASBL BDK Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, BDK ne pourra être tenu pour responsable de tels actes.

Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous photographions et filmons les participants. Ces photos et vidéo peuvent être utilisées dans nos outils de communication, sur notre page internet, nos réseaux sociaux, etc. L'inscription à un stage BDK vaut pour accord d'être ainsi photographié et filmé. En cas de refus de cette

clause, le parent/tuteur légal demandeur devra envoyer un mail à l'adresse belgique@bdkstages.be avant le stage.

Règles de vie au sein du centre de vacances BDK

Les moniteurs sont chargés de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Afin de permettre au personnel du centre de vacances d'exercer correctement son travail, l'enfant est soumis à son autorité.

Les premiers moments de la semaine serviront à rappeler et expliquer le règlement général de la semaine. Ensuite, moniteurs et enfants élaboreront les règles du « bien vivre ensemble ». Une charte de groupe sera donc établie.

Il est important à nos yeux que les enfants s'approprient ces règles et que l'adulte s'en porte garant.

Règles générales du centre de vacances :

Le respect des autres et des choses est de rigueur pour tous et à tout moment. En application de cette règle, il est indispensable de respecter les autres dans leur différence, d'utiliser les lieux et le matériel conformément à leur usage, d'adopter les règles d'hygiène, d'observer le calme pendant les périodes de sieste et de repas. Il est interdit de fumer. Toutes les règles de bienséance sont d'application.

Nous ne tolérerons pas les actes de vandalisme, les vols, les actes et les paroles racistes, tout ceci pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du centre de vacances. Tout autre acte de quelque forme que ce soit, ou attitudes discriminatoires comme l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, l'islamophobie, etc. ainsi que des symboles correspondants seront sévèrement réprimés par l'organisation.

Le non-respect manifeste des règles de vie, ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants, fera l'objet d'un avertissement adressé en fin de journée aux parents ou tuteurs légaux via le coordinateur.

Au-delà de deux avertissements, le coordinateur ou responsable du centre de vacances peut décider d'infliger une exclusion temporaire, voir une exclusion définitive en fonction de la gravité des actes commis.

Votre avis nous intéresse

BDK est un centre de vacances qui évolue sans cesse. Afin de nous améliorer et d'être encore plus proche de ce que vous attendez de nous, un lien vers un questionnaire de satisfaction en ligne vous sera communiqué. N'hésitez donc pas à nous donner votre avis. Nous prendrons en considération vos différentes remarques afin d'améliorer la qualité de nos stages.

Chapitre 2 - Conditions générales de ventes

Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions doivent se faire :

- Soit via le site <http://www.enfance-jeunesse.marche.be> pour les stages non résidentiels se déroulant à Marche en Famenne

Les inscriptions sont disponibles conformément aux dates choisies par la commune de Marche-en-Famenne.

En cas de problème, l'équipe BDK est à votre entière disposition durant toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 17h. Pendant les vacances scolaires, les horaires de bureau sont modifiés sur base des horaires de stages.

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion à nos conditions générales ainsi qu'à notre règlement d'ordre intérieur. Toute inscription vous engage à payer le stage et à vous y présenter.

L'inscription se fait par semaine complète et le montant de la participation est de 90€ par enfant sauf pour les thèmes spéciaux. En accord avec ses objectifs pédagogiques, BDK privilégie les inscriptions pour une semaine complète. En effet, les inscriptions à la carte nuisent à la qualité de l'accueil car elles rendent difficiles la cohésion du groupe, sa dynamique et la participation des enfants.

Veillez à bien choisir le thème de stage pour votre enfant. Une fois l'inscription effectuée, le changement de thème sera difficilement possible.

Votre facture sera disponible sur le site <http://www.enfance-jeunesse.marche.be> dès que l'inscription sera réalisée sur le site de Marche. Celle-ci sera acquittée dès réception et encodage du paiement par BDK Organisation ASBL.

En cas de difficulté financière, nous nous engageons à trouver une solution au cas par cas afin de laisser la possibilité à chaque enfant de participer aux activités du centre de vacances. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe.

Modalités de paiement

Le montant total à payer est indiqué dans votre facture. Vous y trouverez les coordonnées bancaires ainsi que la communication à joindre à votre paiement.

Vous disposez d'un délai de 5 jours pour régler l'acompte de 30€.

Le solde est quant à lui à payer à plus tard 15 jours avant le début du stage.

Il n'est pas possible de payer en liquide, tous les paiements doivent se faire par virement bancaire.

En cas d'inscription 5 jours ouvrable avant le début du stage, il est impératif de vous munir de la preuve de paiement et de vous présenter le premier jour du stage auprès du coordinateur.

Pour toute inscription via le site de la commune de Marche en Famenne, les conditions générales de ventes et les modalités d'annulations ci-dessous s'appliquent.

Politique d'annulation pour toute inscription à un stage

Ne prenez pas les réservations en ligne à la légère, toute annulation engendre des frais de dossier de minimum 30€. Pour rappel, votre inscription est prise en compte à partir du moment où vous cliquez sur le bouton CONFIRMER du formulaire d'inscription.

Toute réservation prise par téléphone est prise en compte à partir du moment où elle est sollicitée.

Pour rappel, toute inscription est prise en compte à partir du moment où vous recevez votre facture sur le site <http://www.enfance-jeunesse.marche.be>.

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant et que le stage de votre enfant est payé dans sa totalité, celui-ci vous sera remboursé uniquement sous la forme d'un avoir dans votre portefeuille virtuel sur « My BDK » après l'application des conditions suivantes :
 - o Annulation plus de 30 jours avant le début du stage : remboursement du montant du stage moins les 30 € d'acompte ;
 - o Annulation entre 30 et 8 jours avant le début du stage : remboursement de 50% du montant du stage ;
 - o Annulation à moins de 7 jours avant le début du stage ou absence injustifiée lors des stages : aucun remboursement

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant et que le stage de votre enfant est impayé dans sa totalité, BDK sera dans l'obligation de vous facturer le stage avec application des conditions suivantes :
 - o Annulation plus de 30 jours avant le début du stage : facturation d'un montant de 30€ ;
 - o Annulation entre 30 et 8 jours avant le début du stage : facturation de 50% du montant du stage ;
 - o Annulation à moins de 8 jours avant le début du stage ou absence injustifiée lors des stages : facturation de 100% du montant du stage.

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant pour maladie ou s'il est absent durant la semaine pour maladie durant 2 jours ou plus, les remboursements suivants seront accordés sous la forme d'un avoir dans votre portefeuille virtuel après présentation d'un certificat médical :
 - o Absence de 1 jour : 0€ ;
 - o Absence de 2 jours : 20€ ;
 - o Absence de 3 jours : 30€ ;
 - o Absence de 4 jours : 40€ ;
 - o Absence de 5 jours : 50€ ;

Attention, le certificat médical doit nous parvenir dans les 3 jours ouvrables par mail à l'adresse belgique@bdkstages.be ou par courrier à l'adresse suivante : BDK Organisation – Rue du Boquillon 48 à 6860 Mellier. Il vous est également possible de le donner au coordinateur du site en vous rendant sur place. Si le certificat médical ne nous a pas été transmis dans les délais impartis, la demande de remboursement ne sera pas prise en considération.

- BDK se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Nous vous préviendrons par mail ou par téléphone au plus tard une semaine avant le début du stage. Nous vous proposerons dès lors une solution de remplacement. Si aucun changement n'est possible, l'intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

Garderies

Tout retard sera pénalisé d'une indemnité forfaitaire de 10 € par tranche de 10 minutes payable comptant. Les parents sont tenus de respecter ces conditions, dans le cas contraire BDK s'autorise le droit de refuser votre enfant sans aucun remboursement possible.

Repas et boissons

Les sandwiches sont à commander lors de l'inscription moyennant un supplément de 25€. Un mail vous parviendra 15 jours avant le début du stage pour vous proposer d'y souscrire. Si cela vous intéresse, un mail de confirmation d'inscription de BDK Organisation ASBL vous parviendra avec le montant du repas à payer par virement bancaire.

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous en informer dans la case commentaire lors de l'inscription et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

Attestations de mutuelle

Vous devez nous faire parvenir votre attestation de mutuelle, pré-complétée avec les coordonnées de l'enfant, par mail à l'adresse belgique@bdkstages.be. Celle-ci vous sera envoyée par mail dès qu'elle sera complétée. Sinon, vous pouvez également la retrouver sur le site de Marche à la fin de la semaine de stage.

Attestations de fréquentation & fiscale

Vous pouvez récupérer votre attestation de fréquentation ou fiscale via votre compte sur le site <http://www.enfance-jeunesse.marche.be>. BDK est reconnu par le Ministre de l'Enfance, de l'aide à la

Jeunesse et de la Santé tant que « Centre de Vacances ONE ». Ceci vous donne la possibilité de déduire de vos impôts le montant des stages en frais de garde.

PARTIE 2 – DE NOS SÉJOURS EN BELGIQUE

Chapitre 1 – Règlement d'ordre intérieur

Périodes

BDK propose des activités à chaque période de congés et de vacances scolaires, à savoir :

- Congé de détente (Carnaval)
- Vacances d'été (Juillet / Août)

Accessibilité au centre de vacances

Le centre de vacances en internat sont accessibles à tous les enfants âgés de 6 à 18 ans.

Seuls les enfants propres sont acceptés.

- Enfants porteurs d'handicaps

Le centre de vacances accepte des enfants de type 1 (retard mental léger) et type 3 (troubles du comportement).

Nous demandons cependant aux parents de nous expliquer la spécificité de l'handicap de l'enfant lors de l'inscription afin d'organiser au mieux son intégration.

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des enfants handicapés moteurs en raison des infrastructures qui ne s'y prêtent malheureusement pas.

- Maladies contagieuses

Les enfants victimes de maladies contagieuses seront écartés. Une attention particulière doit être portée à la contagiosité lors de l'examen préalable à l'entrée de l'enfant en centre de vacances. En effet, le report de l'entrée en milieu d'accueil peut être exigé en attendant la disparition de certains symptômes, la confirmation d'un diagnostic ou la fin d'une période d'incubation (varicelle).

- Pédiculose (présence de poux sur la tête)

Les poux ne sont pas en exclusivité dans les écoles. Toutes les collectivités peuvent malheureusement rencontrer un problème de poux. C'est une problématique délicate car elle crée parfois des stigmatisations de certains enfants et de leur famille. Dans la plupart des cas, une fois le traitement entamé, les enfants ne sont plus contagieux.

Les parents seront informés du problème à la fin de la journée et devront réaliser le traitement le soir :

- Peignage des cheveux mouillés avec peigne à poux.
- Traitement local avec un pédiculicide : shampoing à base de Pyrethrinoïdes, lotion à base de Malathion.

Si le traitement a été effectué, l'enfant sera accueilli le lendemain pour participer aux activités. Une éviction de 24 heures pourra être envisagée en cas de pédiculose massive.

Répartition des groupes

Les groupes sont répartis en groupe en fonction des âges et de la thématique choisie. Si le nombre d'enfants le permet, nous subdiviserons les groupes en sous-groupe d'enfants de la même tranche d'âge.

Repas et boissons

Nous vous demandons de fournir une gourde à vos enfants. Ils disposeront d'eau potable tout au long de leur séjour.

Dans les séjours, l'ensemble des repas seront assurés par BDK Organisation ASBL.

Vêtements et matériel à prévoir

Nous vous demandons de prévoir l'équipement et le matériel de votre enfant en fonction du thème du séjour et de la météo.

Si un séjour demande du matériel spécifique ou un équipement adapté, nous vous le ferons savoir au plus tard le jeudi précédent le début du séjour.

Il est également important de prendre en considération les conditions climatiques. Par tous les temps, nous vous demandons de prévoir un coupe-vent, des vêtements de rechange, etc. En été, pensez à prévoir casquette, chapeau, crème solaire, etc.

Il est important de prévoir des draps pour la literie ainsi qu'un sac de couchage et oreiller.

Équipement de base pour la semaine : le nécessaire de toilette (essuies de bain, savon, brosse à dents, dentifrice, gants de toilettes, etc.), pyjama, vêtements chauds pour le soir, vêtements de sport, de pluies et des vêtements de rechanges.

Nous vous conseillons d'inscrire le nom et le prénom de votre enfant sur tous les objets lui appartenant (sac, manteau, vêtements, etc.).

Horaires

Il vous est demandé de respecter les horaires qui vous sont communiqués via les mails de confirmation d'inscription à nos séjours.

Déplacements à l'extérieur

Dans le cadre de certaines activités, les enfants peuvent être amenés à se déplacer à l'extérieur du site.

Dispositif d'urgence

En cas d'urgence, chaque centre de vacances appliquera le plan d'urgence inhérent à l'établissement dans lequel il se trouve.

Des consignes de sécurité, affichées en nombre et facilement accessibles, renseignent le personnel encadrant sur la conduite à suivre en cas d'incendie ou autres.

En cas d'alarme, l'ordre sera d'évacuer les occupants, de suivre les itinéraires d'évacuations et de se rendre au lieu de rassemblement en attendant l'intervention et les consignes des secours.

Fiche médicale

Il est obligatoire de compléter une fiche médicale pour chaque enfant inscrit à l'un de nos séjours. Grâce à votre compte client « MyBDK », ce document est informatisé.

Vous devez la compléter et mettre à jour celle-ci avant chaque début de séjour via l'onglet « Mes documents » et « Mon profil ».

Accidents

En cas d'urgence, les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par le responsable du centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

Nous vous remettrons les documents d'assurance à faire remplir par le médecin. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

Usage de médicaments

Les animateurs et coordinateurs disposent d'une boîte de premiers secours. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du paracétamol, du désinfectant, une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

Les membres du personnel du centre de vacances ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants. Ils sont autorisés à le faire uniquement sur base d'un certificat médical les y autorisant.

Perte – vol – dégradation

L'ASBL BDK Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, BDK ne pourra être tenu pour responsable de tels actes.

Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous photographions et filmons les participants. Ces photos et vidéo peuvent être utilisées dans nos outils de communication, sur notre page internet, nos réseaux sociaux, etc. L'inscription à un stage BDK vaut pour accord d'être ainsi photographié et filmé. En cas de refus de cette clause, le parent/tuteur légal demandeur devra envoyer un mail à l'adresse belgique@bdkstages.be avant le stage.

Règles de vie au sein du centre de vacances BDK

Les moniteurs sont chargés de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Afin de permettre au personnel du centre de vacances d'exercer correctement son travail, l'enfant est soumis à son autorité.

Les premiers moments de la semaine serviront à rappeler et expliquer le règlement général de la semaine. Ensuite, moniteurs et enfants élaboreront les règles du « bien vivre ensemble ». Une charte de groupe sera donc établie.

Il est important à nos yeux que les enfants s'approprient ces règles et que l'adulte s'en porte garant.

Règles générales du centre de vacances :

Le respect des autres et des choses est de rigueur pour tous et à tout moment. En application de cette règle, il est indispensable de respecter les autres dans leur différence, d'utiliser les lieux et le matériel conformément à leur usage, d'adopter les règles d'hygiène, d'observer le calme pendant les périodes de sieste et de repas. Il est interdit de fumer. Toutes les règles de bienséance sont d'application.

Nous ne tolérerons pas les actes de vandalisme, les vols, les actes et les paroles racistes, tout ceci pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du centre de vacances. Tout autre acte de quelque forme que ce soit, ou attitudes discriminatoires comme l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, l'islamophobie, etc. ainsi que des symboles correspondants seront sévèrement réprimés par l'organisation.

Le non-respect manifeste des règles de vie, ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants, fera l'objet d'un avertissement adressé en fin de journée aux parents ou tuteurs légaux via le coordinateur.

Au-delà de deux avertissements, le coordinateur ou responsable du centre de vacances peut décider d'infliger une exclusion temporaire, voir une exclusion définitive en fonction de la gravité des actes commis.

Votre avis nous intéresse

BDK est un centre de vacances qui évolue sans cesse. Afin de nous améliorer et d'être encore plus proche de ce que vous attendez de nous, un document est téléchargeable via notre site internet. N'hésitez donc pas à nous donner votre avis. Nous prendrons en considération vos différentes remarques afin d'améliorer la qualité de nos stages.

Chapitre 2 – Conditions générales de ventes

Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions doivent se faire :

- Soit via notre site internet www.mybdk.be
- Soit via l'application mobile « MyBDK » disponible sur Apple store ou Android Market ;

En cas de problème, l'équipe BDK est à votre entière disposition durant toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 17h. Pendant les vacances scolaires, les horaires de bureau sont modifiés sur base des horaires de stages.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions générales ainsi qu'à notre règlement d'ordre intérieur. Toute inscription vous engage à payer le séjour et à vous y présenter.

L'inscription se fait par semaine complète et le montant de la participation est à partir de 360€ par enfant. En accord avec ses objectifs pédagogiques, BDK privilégie les inscriptions pour une semaine complète. En effet, les inscriptions à la carte nuisent à la qualité de l'accueil car elles rendent difficiles la cohésion du groupe, sa dynamique et la participation des enfants.

Veillez à bien choisir le thème de séjour pour votre enfant. Une fois l'inscription effectuée, le changement de thème sera difficilement possible.

Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous recevez automatiquement un récapitulatif d'inscription. Un mail de confirmation avec le montant exact à payer vous parviendra dans les deux jours ouvrables.

Votre facture sera disponible sur le site <http://www.enfance-jeunesse.marche.be> dès que le paiement aura été reçu et encodé par BDK Organisation.

En cas de difficulté financière, nous nous engageons à trouver une solution au cas par cas afin de laisser la possibilité à chaque enfant de participer aux activités du centre de vacances. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe.

Modalités de paiement

Le montant total à payer est indiqué dans le mail de confirmation. Vous y trouverez les coordonnées bancaires ainsi que la communication à joindre à votre paiement.

Vous disposez d'un délai de 5 jours pour régler l'acompte.

Le solde est quant à lui à payer au plus tard 15 jours avant le début du stage.

Il n'est pas possible de payer en liquide, tous les paiements doivent se faire par virement bancaire.

En cas d'inscription 5 jours ouvrable avant le début du stage, il est impératif de vous munir de la preuve de paiement et de vous présenter le premier jour du stage auprès du coordinateur.

Politique d'annulation

Ne prenez pas les réservations en ligne à la légère, toute annulation engendre des frais de dossier de 30€. Pour rappel, votre inscription est prise en compte à partir du moment où vous cliquez sur le bouton CONFIRMER du formulaire d'inscription.

Pour rappel, votre inscription est prise en compte à partir du moment où vous recevez notre mail de confirmation d'inscription.

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant et que le séjour de votre enfant est payé dans sa totalité, celui-ci vous sera remboursé uniquement sous la forme d'un avoir dans votre portefeuille virtuel après l'application des conditions suivantes :
 - o Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement du montant du séjour moins 30 € (frais de dossier) ;
 - o Annulation entre 30 et 8 jours avant le début du séjour : remboursement de 50% du montant du séjour ;
 - o Annulation à moins de 7 jours avant le début du séjour ou absence injustifiée lors des séjours : aucun remboursement

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant et que le séjour de votre enfant est impayé dans sa totalité, BDK sera dans l'obligation de vous facturer le séjour avec application des conditions suivantes :
 - o Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : facturation d'un montant de 30€ ;
 - o Annulation entre 30 et 8 jours avant le début du séjour : facturation de 50% du montant du séjour ;
 - o Annulation à moins de 7 jours avant le début du séjour ou absence injustifiée lors des séjours : facturation de 100% du montant du séjour.

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant pour maladie ou s'il est absent durant la semaine pour maladie durant 2 jours ou plus, les montants suivants vous seront remboursés par l'ASBL :
 - o Absence de 1 jour : conservation de la totalité du montant dû ;
 - o Absence de 2 jours : 20% du prix du séjour ;
 - o Absence de 3 jours : 40% du prix du séjour ;
 - o Absence de 4 jours : 60% du prix du séjour ;
 - o Absence de 5 jours : 80% du prix du séjour ;

La différence entre ce montant et le prix du séjour vous sera remboursée dans votre portefeuille virtuel depuis le site MyBDK, après présentation d'un certificat médical.

Attention, le certificat médical doit nous parvenir dans les 3 jours ouvrables par mail à l'adresse belgique@bdkstages.be ou par courrier à l'adresse suivante : BDK Organisation – Rue du Boquillon 48 à 6860 Mellier. Il vous est également possible de le donner au coordinateur du site en vous rendant sur place. Si le certificat médical ne nous a pas été transmis dans les délais impartis, la demande de remboursement ne sera pas prise en considération.

- BDK se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Nous vous préviendrons par mail ou par téléphone au plus tard une semaine avant le début du séjour. Nous vous proposerons dès lors une solution de remplacement. Si aucun changement n'est possible, l'intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

Repas et boissons

Tous les repas sont inclus dans le prix de nos séjours en Belgique.

Il est demandé à chaque enfant d'avoir souper avant son arrivée sur le lieu du séjour ou, à tout le moins, de prévoir un pique-nique avec lui afin de manger le soir sur place.

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous en informer dans la case commentaire lors de l'inscription et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

Attestations de mutuelle

Vous devez nous faire parvenir votre attestation de mutuelle, précomplétée avec les coordonnées de l'enfant, par mail à l'adresse belgique@bdkstages.be. Celle-ci vous sera envoyée par mail dès qu'elle sera complétée.

Attestations de fréquentation

Vous pouvez récupérer votre attestation de fréquentation via votre compte sur le site MyBDK via l'onglet « financier » en cliquant sur « attestations ».

Déduction fiscale

BDK est reconnu par le Ministre de l'Enfance, de l'aide à la Jeunesse et de la Santé entant que « Centre de Vacances ONE ». Ceci vous donne la possibilité de déduire de vos impôts le montant des stages en frais de garde. Vous retrouvez l'attestation pour cette déduction fiscale grâce à votre compte « MyBDK » via l'onglet « financier » en cliquant sur « attestations ».